



Conseil économique et social

ECOSOC/6545

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social

Session de fond de 2012

48^e et 49^e séances – matin & après-midi

L'ECOSOC CLÔTURE SA SESSION DE FOND 2012 EN EXAMINANT LES QUESTIONS RELATIVES AUX FEMMES

Sa session 2013, qui se tiendra à Genève, aura pour thème « Le rôle de la science, de la technologie et de la culture en matière de développement »

La transversalisation de la problématique hommes-femmes, les femmes et le développement, ainsi que la promotion de la femme, étaient les dernières questions à l'ordre du jour de l'ECOSOC, qu'il a examinées aujourd'hui avant de clôturer sa session de fond de 2012. Il a aussi adopté un train de résolutions et pourvu à des postes vacants dans cinq de ses organes subsidiaires.

/...

Adoptions d'une résolution et de décisions

/...

Résolution relative à la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/2012/27 E/CN.6/2012/16)

À la demande des États-Unis, la résolution relative à la situation des Palestiniennes et l'aide a été adoptée, à l'issue d'un vote enregistré, par 30 voix pour, deux contre (Canada et États-Unis) et 17 abstentions.

Par cette résolution, l'ECOSOC réaffirme que l'occupation israélienne demeure un obstacle majeur à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, ainsi qu'à leur autonomisation et à leur participation au développement de leur société. Il demande instamment à la communauté internationale de continuer d'accorder une attention particulière à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des femmes et filles palestiniennes et d'intensifier ses mesures visant à remédier aux conditions difficiles que connaissent les Palestiniennes et les membres de leur famille vivant sous l'occupation israélienne.

Il demande en outre à la communauté internationale de continuer à fournir l'assistance, en particulier l'aide d'urgence et les services qui font cruellement défaut afin de remédier à la situation humanitaire critique des Palestiniennes et de leur famille, et de contribuer à la remise sur pied des institutions palestiniennes pertinentes en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il exige qu'Israël, puissance occupante, respecte pleinement les dispositions et principes, entre autres, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Règlement annexé à la quatrième Convention de La Haye de 1907 et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Il demande aussi à Israël de prendre des dispositions pour que les femmes et

les enfants palestiniens réfugiés et déplacés puissent tous regagner leur foyer et recouvrer leurs biens, conformément aux résolutions de l'ONU sur la question.

Explications de position

La représentante des États-Unis a déclaré que sa délégation était déçue par le texte de la résolution et c'est pourquoi, elle s'est opposée à son adoption. Elle a rappelé les mesures prises par le Hamas à Gaza pour limiter les libertés de mouvement des femmes, ainsi que la multiplication des crimes d'honneur dont les femmes sont victimes. Elle a en outre mis en garde contre l'adoption de décisions politiquement motivées et qui ne servent nullement la cause légitime des femmes palestiniennes.

Le délégué du Canada a expliqué le vote contre de son pays et fait part de sa préoccupation par le nombre croissant de résolutions « mettant Israël au pilori ».

La déléguée d'Israël a expliqué que les femmes palestiniennes subissaient à Gaza l'autorité brutale du Hamas. Les femmes qui se promènent à bicyclette sont envoyées en prison et celles qui s'habillent d'une certaine façon sont rappelées à l'ordre, a-t-elle déploré. Il faudrait, a-t-elle recommandé, de s'abstenir de toute mesure susceptible d'apporter de l'eau au moulin de ceux qui oppriment les femmes palestiniennes.

L'observatrice de la Palestine s'est réjouie, quant à elle, de l'adoption de la résolution. Ce texte, a-t-elle dit, apporte un soutien bienvenu aux femmes palestiniennes. Elle a tenu à rappeler que les violences découlant de l'occupation israélienne étaient les principaux obstacles à la promotion de la condition des femmes et filles palestiniennes. « Rien, en termes de brutalité, ne peut se comparé à l'occupation israélienne », a-t-elle rappelé.

/...

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel